

# **UNDT/2010/154, Contreras**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Une relation d'agence existe entre un panel d'entrevue et un gestionnaire de programme ou un agent de cas de programme, de sorte que le gestionnaire de programme est lié par l'évaluation et les recommandations du panel à condition qu'il agisse dans son mandat. L'administration n'avait pas de prérogative ni de pouvoir d'annuler l'annonce de la vacance pour les raisons invoquées.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur était un responsable de la gestion de programme senior dans la division mondiale de l'ONU Habitat. Le 2 août 2007, une annonce de vacance pour le poste de chef des services de soutien au programme a été annoncée, à laquelle le demandeur a postulé. Le 16 novembre 2007, le demandeur a été réaffecté à la Division de coopération régionale et technique de l'habitat des Nations Unies. L'annonce de vacance a ensuite été annulée et réadversée le 17 décembre 2007, auquel le demandeur a appliqué, a été répertorié et interviewé. Le rapport d'entrevue envoyé au directeur exécutif de l'ONU-Habitat comprenait le nom du demandeur comme l'un des cinq candidats recommandés. À la demande du directeur exécutif, le comité d'entrevue a révisé son rapport et a dressé la liste des cinq candidats recommandés à deux. Le demandeur n'a pas été recommandé au poste et n'a pas été placé sur la liste des futurs postes vacants avec une description similaire, d'où la demande devant le tribunal que le processus de liste des candidats a été manipulé, violant son droit à une considération complète et équitable de sa demande au poste.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

## Texte Supplémentaire du Résultat

L'intimé a été condamné à payer un salaire de base net de six mois en tant que compensation ainsi que la somme de jeton demandée de 1 USD pour blessure subi dans le processus de recrutement.

## Applicants/Appellants

Contreras

## Entité

ONU-Habitat

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2009/05

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

26 Aoû 2010

## Duty Judge

Juge Izuako

## Language of Judgment

Français

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Remèdes

Compensation (voir aussi, Compensation)

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

Entretien

Pouvoir discrétionnaire

## Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2006/3

TCNU Statut

- Article 10.5